

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Février 2019**

**29x19**

### **DÉNOMINATION DE VOIE :** **« RUE DE LA TREILLE »**

Dans le cadre de la construction de nouveaux logements dans le prolongement de la rue de la Treille et afin d'améliorer la localisation des administrés, il est proposé au Conseil municipal de prolonger l'identification de cette voie.

- le prolongement de la rue de la Treille, après le n°16 coté pair et le n°11 coté impair, pour aboutir en impasse sera dénommée « rue de la Treille » et numérotée dans la continuité.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE le choix du Maire,
- DÉCIDE de dénommer ladite voie ainsi qu'énoncée ci-dessus,
- ADOPTE cette proposition

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 1<sup>er</sup> Mars 2019  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA